



FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
COMITE INTERDEPARTEMENTAL 'ESCRIME DE MIDI-PYRENEES

PROJET DE PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

L'Assemblée Générale du Comité Interdépartemental de Midi-Pyrénées s'est tenue le Samedi 29 Septembre 2017 au CROS, 7 rue André Citroën à Balma, sous la présidence de M. Jean-Christian CARRIE.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Membres du Bureau : J.C. CARRIE – M. CHARLET – F. TOUYA – M. MONTIBUS – B. GRASSET – C. LE SAUX – Dr HORNUS

Membres d'Honneur : Me PARADE

Membres du Comité Directeur : M. BACCOU - Mme BOSC – M. BUISSON – Me CHAMPAIN – M. LAQUERBE – M. MAHOT – M. TOULOTTE

Comités Départementaux représentés : Haute-Garonne

Clubs représentés : Foix / Villefranche / Blagnac / Muret / Ramonville / St Gaudens / TAC / TCMS / Villeneuve Tolosane / Solution Riposte / Albi / Castres / Montauban / Grand Cahors

ETAIENT EXCUSES :

Membres d'Honneur : M. CARRIER / Mme GILIS

Membres du Bureau : M. GOUBERT /

CTS : Me TOUYA

Membres du Comité Directeur : Me CAREL – Me DE PALMAS – Mme GENTILHOMME – Me NOUAILLES JM – Mlle VENDE

Clubs / Comités:

Mme DEL POZO, CD Ariège et Club de Pamiers

M. GOUBERT, club de Rodez

Club d'Aucamville / Club de Baziège / Club de Lavaur / Club du TUC

Comité Interdépartemental d'Escrime de Midi-Pyrénées

7, rue André Citroën – 31130 BALMA

Tél : 05 61 26 33 38

Mail : escrime.midipyr@wanadoo.fr

Site : <http://www.escrime-midipyrenees.com>

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut normalement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- POINT 1 -** Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 9 Septembre 2017.
 - POINT 2 -** Rapport Moral – Discussion - Vote.
 - POINT 3 -** Rapport financier 2017/2018 – Discussion – Vote
 - POINT 4 -** Rapport du vérificateur aux comptes
 - POINT 5 -** Bilan Sportif et Rapport d'activités ETR 2017/2018.
 - POINT 6 -** Situation des licences et des Clubs 2017/2018
 - POINT 7 -** Bilans des Commissions Régionales
 - POINT 8 -** Réforme territoriale, organisation administrative et sportive régionale
 - POINT 9 -** Informations diverses
 - POINT 10 -** Questions diverses devant parvenir à la Ligue avant le 25 Septembre 2018
 - POINT 11 -** Remise des récompenses à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire
-

Le Président commence la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et précise que l'assistance est peu nombreuse du fait de l'organisation de deux compétitions organisées ce week-end : championnats de France par équipes à Laon et circuit national M17 à Paris.

Point 1 : Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 9 Septembre 2017.

Le PV est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité

Point 2 : Rapport Moral – Discussion - Vote.

JC Carrié lit le rapport moral.

Il donne des précisions concernant la charge de travail de Damien Touya. Une négociation est en cours auprès de la FFE pour qu'il puisse être épaulé. Cela est en bonne voie.

Le rapport moral est mis au vote par le président et adopté à l'unanimité.

Francis Touya remercie JC Carrié pour tout le travail qu'il a mené dans ce travail de réforme territoriale qui était un exercice complexe. Il évoque notamment son sens de la diplomatie.

JC Carrié répond que sa plus grande satisfaction c'est le bon fonctionnement de l'ensemble. L'exercice n'était en effet pas simple. Il a fallu notamment prendre en compte les problèmes d'étendue du territoire et mettre en osmose des actions qui puissent satisfaire l'ensemble de la région

Point 3 : Rapport financier 2017/2018 – Discussion – Vote

Rapport écrit du Trésorier, M. Goubert :

L'exercice comptable 2017/2018 sera resté particulièrement stable par rapport à l'exercice précédent, et quasiment à l'équilibre.

Comme vous le savez tous, le Comité Régional d'Escrime Occitanie a pris ses fonctions depuis le 1^{er} Janvier 2018, par conséquent le CREO a assumé toutes les charges relatives aux actions menées par les CID Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées jusqu'au 31 Aout 2018 grâce aux versements financiers des CID au bénéfice du CREO.

A compter au 1^{er} Septembre 2018, qui correspondra à la nouvelle saison sportive 2018/2019, le CREO fonctionnera avec ses propres ressources financières (licences, CNDS et subventions du Conseil Régional).

Pour nous au niveau comptable, cela se manifeste par l'utilisation de nouveaux libellés de comptes au niveau du plan comptable et l'apparition d'appels et de transferts de fonds.

Les actions incombant au CREO ont été financées par des appels de fonds enregistrés en utilisant le compte 657200 à hauteur de 29285€ versés au CREO.

Ces versements de fonds associatifs ont donc permis au CREO de régler les charges qui auraient incombés au CID avant la réforme territoriale, tels que les frais d'encadrement de stages, les déplacements CTS, l'aide à l'organisation du championnat de France, les aides pour les déplacements des tireurs sur les Circuits Nationaux et Championnats de France, la participation aux frais liés à la Fête des Jeunes etc...

Ce financement du CREO n'a pas impacté le résultat de l'exercice, puisque toutes ces actions énumérées étaient précédemment gérées et réglées par le CID.

Nous avons également utilisé le compte 658650 « cotisations statutaires CREO/CID » qui correspondent au reversement, du CID au CREO, de la participation financière demandée aux stagiaires à l'occasion des stages régionaux de Février et d'Avril organisés par le CID. En effet les charges relatives aux stages ont été entièrement payées par le CREO (à savoir les vacations des Maîtres d'Armes, les frais de repas et d'hébergement)

JC Carrié a souhaité même si le CID n'a plus de réelle rentrée financière réaliser un prévisionnel de dépenses et recettes. Cela permettra de maintenir un suivi sur nos actions MP. Celui-ci est présenté.

A la lecture de celui-ci, JC Carrié met le doigt sur la ligne « Honneur et Récompense ». Elle n'existe pas au CREO ni au CID LR. Il souhaite proposer la création de cette commission au CREO car il est important de valoriser les bénévoles.

JC Carrié précise que les charges fixes sont toutes prises en charge par le CREO.

Le rapport financier est mis au vote et approuvé à l'unanimité

Point 4 : Rapport du vérificateur aux comptes

Pas de remarque particulière.

Les comptes sont approuvés.

Point 5 : Bilan Sportif et Rapport d'activités ETR 2017/2018.

JC Carrié invite l'assemblée à prendre connaissance du bilan des résultats réalisés par Damien Touya inscrit dans le rapport.

JC Carrié reprend les points clefs :

- Escrime et Cancer du Sein continue et un stage annuel sera organisé les 9,10 et 11 Janvier 2019 à Toulouse. On dépasse les 200 formés.
- Rappel de la formation Militante de l'Escrime qui permet de former des séniors. C'est une bonne solution de dépannage pour les clubs.
- Zeba Traoré préparateur physique du Stade Toulousain a proposé de continuer cette année aussi à titre bénévole des séances de préparation physique le mercredi de 20h à 22h au CREPS de Toulouse pour les catégories de M15 à vétéran.

En bureau il a été discuté d'envisager d'y adjoindre pour quelques séances l'intervention toujours à titre gracieux de M. Ramos comme préparateur mental.

JC Carrié précise que tous les licenciés de la région peuvent accéder à ces préparations.

Le Président attire l'attention de l'assemblée sur les classements nationaux en M17 à l'épée dame (4 tireuses dans les 8 premières françaises) et Sabre homme (9 tireurs dans les 10 premiers.)

JC Carrié demande s'il y a des questions. Pas de questions de l'assemblée.

Grégoire Champlain précise que n'apparaissent pas les résultats des vétérans et qu'il y a une erreur sur les résultats sportifs à rectifier : Rodez épée et non Sabre.

POINT 6 : Situation des licences et des Clubs 2017/2018

Le nombre de licenciés a chuté d'environ 8%, la moyenne nationale est de 7%, c'est également ce que nous avons anticipé, et dans la continuité de notre politique de maîtrise des dépenses nous terminons la saison à l'équilibre.

| Département | Club | 2017 | 2018 | Evolution | |
|-----------------------------|--------------------------|----------------|-------------|-------------|----|
| Ariège (09) | Foix | 32 | 35 | 3 | |
| | Pamiers | 46 | 30 | -16 | |
| | Total Département | 78 | 65 | -13 | |
| Aveyron (12) | Rodez | 157 | 144 | -13 | |
| | Onet le Château | 31 | 33 | 2 | |
| | Villefranche de Rouergue | 40 | 25 | -15 | |
| | Total Département | 228 | 202 | -26 | |
| Haute-Garonne (31) | Stade Toulousain | 57 | 45 | -12 | |
| | Aucamville | 63 | 52 | -11 | |
| | Belberaud | 18 | 15 | -3 | |
| | CE Baziege | 44 | 53 | 9 | |
| | Plaisance du Touch | 63 | 53 | -10 | |
| | Ramonville | 137 | 130 | -7 | |
| | Saint-Gaudens | 50 | 48 | -2 | |
| | Villeneuve Tolosane | 74 | 72 | -2 | |
| | T.A.C Entente Balma | 34 | 31 | -3 | |
| | T.C.M.S | 42 | 34 | -8 | |
| | T.U.C | 260 | 260 | 0 | |
| | CE Toulousain | 10 | 10 | 0 | |
| | Blagnac | 100 | 104 | 4 | |
| | Muret | 128 | 117 | -11 | |
| | Solution RIPOSTE | 19 | 28 | 9 | |
| | Indépendants | 3 | 5 | 2 | |
| | Total Département | 1102 | 1057 | -45 | |
| | Gers (32) | C.E.P.M.G Auch | 45 | 40 | -5 |
| | | E.C. Auch | 44 | 40 | -4 |
| Total Département | | 89 | 80 | -9 | |
| Lot (46) | Grand Cahors | 38 | 31 | -7 | |
| | Total Département | 38 | 31 | -7 | |
| Hautes-Pyrénées 65) | Tarbes | 154 | 144 | -10 | |
| | Lourdes | 31 | 28 | -3 | |
| | Total Département | 185 | 172 | -13 | |
| Tarn (81) | Albi | 70 | 58 | -12 | |
| | Castres | 82 | 109 | 27 | |
| | Gaillac | 47 | 34 | -13 | |
| | Couffouleux | 66 | 41 | -25 | |
| | Lavaur | 60 | 55 | -5 | |
| | Total Département | 325 | 297 | -28 | |
| Tarn et Garonne (82) | Montauban | 57 | 52 | -5 | |
| | Grisolles | 62 | 34 | -28 | |
| | Total Département | 119 | 86 | -33 | |
| TOTAL LIGUE | | 2164 | 1990 | -174 | |

Point 7 : Bilans des Commissions Régionales

JC Carrié fait remarquer qu'il manque le rapport de la commission épée.

Concernant les autres commissions, JC Carrié reprend les points clés :

Commission fleuret : LR a une culture importante du fleuret. Cela peut apporter un renouveau pour nos clubs du CID MP où le fleuret est moins présent que les autres armes.

Commission Sabre : pas de commentaires saison exemplaire

Commission Vétéran : Les tireurs vétérans montent en puissance non seulement au plan régional mais aussi au niveau national.

Fabien Moreno demande des précisions par rapport aux règles de compétition des vétérans notamment de l'organisation des compétitions. JC Carrié précise qu'il est prévu dans le règlement des possibilités de dérogation pour les organisateurs avec accord de la commission. JC Carrié précise que la commission vétérans est un état dans un état qu'il est difficile à maîtriser.

Commission matériel : JC Carrié rappelle qu'il est nécessaire de prendre soin du matériel notamment lorsque les clubs font appel à un prestataire. Il est aussi important que le responsable du matériel de la compétition explique aux bénévoles les règles de rangements.

Actuellement nous avons 20 bonnes pistes. Ceci dit le nombre ne permet pas toujours de répondre à toute la demande lorsque des tournois se retrouvent sur les mêmes week-ends. Le CID-LR a d'ailleurs dépanné des clubs MP.

Commission médicale : JC Carrié précise que les actions de la commission sont très nombreuses ce qui est loin d'être une généralité.

Bilan de CREF : Formation assurée par les Maîtres Jean-Michel Nouailles et Grégoire Champain. Me. Champain précise qu'ils ne sont pas très nombreux et regrette que les clubs n'aient pas joué le jeu.

Le Président informe l'assemblée que cette action ne sera pas reconduite faute de crédits par le CID, et qu'elle ne fait pas partie des actions mises en œuvre par le CREO.

JC Carrié revient sur la pétition par e-mail concernant la disparition des CTS. Il invite les clubs à signer la pétition. Sans les CTS, les CREO et CID ne pourront plus fonctionner correctement.

Point 8 : Réforme territoriale, organisation administrative et sportive régionale

Fonctionnement en tant que Région Occitanie au niveau sportif (Ind / Equipes)

Fonctionnement catégories :

Sabre : pas d'évolution par rapport aux autres années M17 M20 Seniors (classement national)

M15 H2024 :

Compétition régionale (Pas de quotas)

Compétition de Zone sur un même lieu : Occitanie – Nouvelle Aquitaine (Pas de quotas)

Compétition Nationale quotas : la qualification se fera sur le résultat de la Zone en individuel, avec une mise en commun partielle des quotas. (2 places seront protégées)

FDJ : Hénin-Beaumont Attention !! 22-23 juin quotas : la qualification se fera sur le classement national M15 (2 places protégées)

M17 :

En équipes : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).

Fleuret : qualification via le championnat d'Occitanie par équipes.

Fleuret Individuel : La répartition des quotas pour le fleuret se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret.

Le classement régional tiendra compte : des 2 meilleurs résultats sur 4 des épreuves nationales M17 (3 circuits nationaux et le marathon de Paris) ; le meilleur résultat sur les 2 des épreuves régionales et du championnat d'Occitanie. Les coefficients de compétition seront de 1,5 pour le championnat d'Occitanie, de 1 pour les épreuves régionales et de 2 pour les épreuves nationales.

Epée Individuel :

La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national M17 de Rodez ; des 2 épreuves régionales, du championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

M20 :

En équipes : qualification via la ½ finale des Championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des Championnats de France par équipes).

Fleuret : qualification via le Championnat d'Occitanie par équipes.

Fleuret Individuel : La répartition des quotas pour le fleuret se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret. Le classement régional tiendra compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales M20, une épreuve régionale seniors et du championnat d'Occitanie senior.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale senior, de 1,5 pour le Championnat d'Occitanie seniors et de 2 pour les épreuves nationales.

Epée Individuel : La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national M20 de Toulouse ; des 2 épreuves régionales seniors, du Championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le Championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

Seniors :

Equipes : pas de quotas pour :

- Epee : 3ème division hommes et dames
- Fleuret : 3ème division hommes ; 2ème division dame
- Sabre : 3ème division hommes ; 2ème division dame

Fleuret Individuel : La répartition des quotas pour le fleuret hommes se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret. Le classement régional tiendra compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales sénior, un circuit régional et le Championnat d'Occitanie

Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale et de 1,5 pour le Championnat d'Occitanie et de 2 pour les épreuves nationales.

Epee Individuel : La répartition des quotas pour l'épee se fera en fonction du classement régional par la commission epee. Le classement régional tiendra compte : du circuit national Seniors de Nîmes, des 2 épreuves régionales seniors, du championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

Stages : Fonctionnement en commun : sélections via les commissions

Formation : L'ensemble de ses prescriptions est sous réserve du règlement sportif de la FFE et du calendrier FFE définitif toujours pas été transmis à ce jour.

Tireur Isolé : Page 9 RS

Masque / Protège poitrine : Page 13 RS

Nouvelles commissions

Présentation du choix voté en bureau et comité de direction du CREO du 23 juin 2018 à savoir :

- **Epee** : GIORGI Hervé (Nîmes), CAREL Philippe (TUC), NOUAILLES Jean-Michel (Ramonville), BAUMERT David (Castelnaud)
- **Fleuret** : GOYALLON Christophe (Pézenas), GALLY Benoit (Fleuret), CHAMPAIN Grégoire (Muret), GAITAN Luminita (Onet le château)
- **Sabre** : LOPEZ Nicolas (Tarbes), MAUMUS Eric (Tarbes)
- **Arbitrage** : CHAMPAIN Grégoire (Muret), MAUMUS Eric (Tarbes) RIBOREAU Yves (Ales) et PLUCHET Renaud

Double licence

Elle n'existera plus et sera remplacé par une licence de tireur isolé (voir FFE)

Evolution sécurité sur les masques et protèges poitrine (voir FFE).

Les protèges poitrines seront obligatoires à partir de la catégorie M15. JM NOUAILLES relève la notion d'âge qui lui ne semble pas très sécuritaire pour les jeunes filles qui commencent à être formées avant.

Pour la nouvelle réglementation sur les masques (à partir de M15), ils pourront être mis aux normes par les fournisseurs.

Sabine est en charge au niveau du CREO

- la gestion des licences sur extranet
- le secrétariat administratif (courriers, messageries, compte-rendu...)
- la gestion et suivi des stages régionaux
- la gestion en binôme du site internet avec Elisabeth
- la comptabilité (facturations, règlements...)

Elisabeth, secrétaire du CID LR s'occupe pour le CREO

- des classements régionaux
- la gestion des résultats
- la création et mise en ligne des compétitions
- les calendriers (régionaux et interdépartementaux)
- le règlement sportif et cahier des charges

Point 9 : Informations diverses

Le Président informe l'assemblée que le site web du CREO sera opérationnel début Octobre, celui du CID deviendra de fait obsolète.

Point 10 : Questions diverses

Le Président répond à la question sur les normes des masques en précisant que cette disposition qui prendra effet en septembre 2019 devrait s'appliquer à partie de la catégorie M17 et devrait concerner la compétition.

Divers président de club font part de leur scepticisme et estiment que cette directive concernera aussi les entraînements en salle.

Un échange informel a alors lieu avec des questions non prévues à l'ordre du jour qui sont néanmoins débattues.

Les Maîtres Baccou et Pluchet se proposent d'organiser à Villeneuve-Tolosane des stages de formation à l'arbitrage.

Point 11 : Remise des récompenses à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire

JC Carrié remercie Jean-Philippe Parade pour le travail qu'il effectue au sein de cette commission car la tâche n'est pas facile. Comme il l'a déjà évoqué, JC Carrié va proposer la mise en place au niveau régional d'une telle commission.

Le plateau matérialisant la récompense du bénévole de l'année 2018 est remis à M. Charlet, Le Président rappelle le travail fourni par Marc Charlet tant au niveau du club que du CID et du CREO.

Il est rappelé que le Vice-Président, Francis Touya a été décoré de la Légion d'Honneur. M. Touya prend la parole pour remercier l'assemblée et le monde de l'escrime.

L'assemblée est également informée de la décoration prochaine de Maître Parade de l'Ordre National du Mérite.



Il était donc prévu de remettre les récompenses suivantes :

Entraîneurs de l'année :

- Rodez : M. JAU Samuel
- Tarbes : Me MAUMUS Eric

Clubs de l'année :

- Escrime Rodez Aveyron – Performance du Club au niveau des résultats à l'Épée
- Amicale Tarbaise Escrime - Performance du Club au niveau des résultats au Sabre
- CE Gaillac - Initiative promotionnelle « Exposition : Le Sabre et la Plume »

Comité Interdépartemental d'Escrime de Midi-Pyrénées

7, rue André Citroën – 31130 BALMA

Tél : 05 61 26 33 38

Mail : escrime.midipyr@wanadoo.fr

Site : <http://www.escrime-midipyrenees.com>

Tireuse Espoir de l'année :

- Maenel ROGER, épéiste du Club de Rodez, Championne de France M17 à l'Epée

Ces récipiendaires étant absents pour cause de compétitions, les récompenses leur seront remises lors du prochain Comité Directeur.

La réunion prend fin par le pot de l'amitié.

La séance est levée.

Le Président du CID
Jean-Christian. CARRIE



La secrétaire Générale,
Brigitte GRASSET

